

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20190520_DL_06

OBJET : Convention de participation financière du Département de la Somme portant sur le programme opérationnel FttH 2019-2024

Date de convocation :
14 mai 2019

Date de séance :
20 mai 2019

Date d'affichage :
6 juin 2019

Membres en exercice : 9

Membres présents : 4

Membres votants : 6

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :
Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30 et de
14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le vingt mai à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaient présents : Laurent PARSIS, Olivier JARDE, Philippe COCQ

James HECQUET a donné son pouvoir à Philippe VARLET
Florence RODINGER a donné son pouvoir à Laurent PARSIS

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

LE BUREAU

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 1^{er} juillet 2015 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu la délibération n°11 du Comité syndical du 11 juin 2018 approuvant le plan de financement de l'opération Somme 100% FttH 2019-2024 et sollicitant notamment le Département de la Somme à hauteur de 6 000 000€,
- Vu le projet de convention précisant les conditions de participation du Département de la Somme au financement du programme 100% FttH 2019-2024,

Considérant la nécessité de fixer le cadre global de versement de cette participation et de préciser l'engagement fixé à hauteur de 150 000€ pour les dépenses de l'exercice 2019 ;

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le projet convention de participation financière du Département de la Somme portant sur le programme opérationnel 2019-2024 FttH établi dans le cadre de la mise en œuvre du SDTAN de Somme Numérique, est approuvé.

ARTICLE 2 – Le Président est autorisé à signer la présente convention.

ARTICLE 3 – Il sera rendu compte au comité syndical de la présente délibération.